

LES RESSOURCES MOBILISABLES DANS UN PROJET VAE



Le financement : Est-ce automatique ? Quelle durée ? Qui prend en charge ?

Pour l'écriture du livret 2 (dossier VAE), il est conseillé de bénéficier d'un accompagnement. Il permet une aide méthodologique à l'écriture du dossier, et peut vous préparer à l'entretien avec le jury. Il peut être proposé par le CNFPT ou par l'organisme certificateur.

Cette prestation est payante, voici comment la financer :

- | |
|---|
| ▪ Plan de formation de la collectivité : cela fait partie de son plan de formation et vous pouvez en bénéficier |
| ▪ CPF : le compte personnel de formation (ancien DIF) : ouvert en 2018 dans la fonction publique territoriale : les heures peuvent être utilisées pour financer votre accompagnement, il se peut que ce compte soit encore sous le nom du DIF (droit individuel à la formation) |
| ▪ Financement personnel : s'il n'y a pas de financement de la collectivité, vous pouvez le financer sur vos propres moyens |

Attention :

- Il peut y avoir des frais annexes, souvent à la charge de l'agent :

Vous aurez peut-être à prévoir des frais de scolarité, ainsi que des frais déplacements.

► Par exemple, le diplôme universitaire qui correspond à votre expérience est délivré par l'université de Lyon, il conviendra de prévoir un déplacement pour la présentation devant le jury. Si la validation est partielle, comment s'organiser ? Il est nécessaire de réfléchir à ces éléments en amont.

- Il peut arriver que des certificateurs demandent aussi des frais supplémentaires (passage devant jury...).

▲ Il est important de se renseigner en amont du lancement (au moment de cibler les certifications) auprès du service VAE de la certification visée.

**Il n'existe pas d'OPCA dans la fonction publique territoriale. Chaque collectivité décide de financer ou pas la qualification en l'inscrivant dans son plan de formation. Il peut y avoir des listes d'attente...
L'accompagnement VAE est fortement conseillé car il cadre et transmet la méthode mais il n'est pas obligatoire.**

LES RESSOURCES MOBILISABLES DANS UN PROJET VAE



Le congé de VAE est une ressource

Ce congé est de 24 heures.

Un accompagnement peut être proposé, par le CNFPT, l'organisme certificateur ou un autre organisme (payant).

La durée de l'accompagnement n'est pas la durée de la VAE !

Une démarche de VAE, de la recevabilité au passage devant jury, dure en moyenne 1 an.

Il faut prévoir ce temps d'écriture, qui est souvent hors temps de travail, cet investissement (personnel, financier) doit être anticipé.

Adresses utiles /le financement de la VAE

Ressources VAE (cette liste n'est pas exhaustive) :

- **Ressources générales sur la VAE** : www.vae.gouv.fr
- **RNCP** : retrouver le répertoire national des certifications professionnelles sur www.cncp.fr
- **Ministère de l'éducation nationale** : DAVA (dispositif académique de validation des acquis) : www.francevae.fr
- **Référentiels de l'éducation nationale** : www.eduscol.education.fr
- **Ministère de la santé et des affaires sociales** : informations sur l'ASP (référentiels, livrets) : <http://vae.asp-public.fr/>
- **Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports** : regardez les sites des DRJSCS (direction régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale), mais aussi sur le site www.sports.gouv.fr pour avoir accès aux livrets, notamment.
- **Cnam** : contact VAE via la plate-forme nationale : <http://dnf3.cnam.fr/diva>
- **Ministère chargé de l'emploi** : contacter la DIRECCTE
- **Sites universitaires** : en ligne leurs formations et programmes
- **Les chambres consulaires** : pour les métiers de l'artisanat, du commerce : chambre des métiers et de l'artisanat/chambre du commerce et de l'industrie
- **Régions/point régional conseil VAE** : Une information gratuite et ouverte à tous est proposée sur la VAE.

En interne, n'hésitez pas à contacter soit :

- **le conseiller ou la conseillère en évolution professionnelle** (si cette fonction existe dans votre collectivité).
- **le service ressources humaines.**
- **le conseiller ou la conseillère formation.**



L'ESSENTIEL A RETENIR

- Le financement de l'accompagnement VAE n'est pas automatique.
- Une démarche VAE prend du temps.
- De nombreux sites informent sur la VAE, donnent accès aux référentiels des certifications.